

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Les services vétérinaires

Objet de la prestation : Certificat d'un état d'extrême urgence ayant conduit à l'abattage d'un animal
en dehors de l'abattoir

CONDITIONS D'OBTENTION

- L'existence de l'état d'urgence

PIECES A FOURNIR

- Néant

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Constatation de l'état d'urgence - Délivrance du certificat	L'arrondissement de la production animale L'arrondissement de la production animale	Immédiatement après le constat

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE :

ADRESSE :

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Immédiatement après le constat

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n°81-1453 du 10 Novembre 1981 relatif à l'abattage des animaux de boucherie et l'inspection sanitaire de leurs viandes et abats tel que modifié par le décret n° 2001-299 du 23 Janvier 2001 (l'article 12)